



## Bulletin à l'intention des intéressés dans le domaine des assurances

N<sup>o</sup> de novembre 2015

### Objet : Lancement du nouveau système de délivrance des licences d'assurance en ligne

Comme nous l'avons mentionné dans les bulletins précédents, ce jour est enfin arrivé et nous sommes heureux d'annoncer le lancement du portail de la FCNB et de la première phase du système de délivrance de licences en ligne.

Dans un premier temps, les nouveaux agents et courtiers d'assurance ainsi que les nouveaux experts en dommages pourront faire une demande de licence en ligne. Ces personnes pourront accéder au système en consultant le portail <https://portal.fcnb.ca>.

Pour que le système puisse fonctionner correctement, votre navigateur doit être compatible avec la configuration du portail de la FCNB. Assurez-vous d'utiliser la plus récente version du navigateur Microsoft Explorer, Google Chrome, Firefox, ou Safari.

La FCNB mettra des outils à la disposition des intéressés afin de faciliter la transition vers le nouveau système, notamment :

- Des vidéos d'enseignement individuel (bientôt disponibles) et un FAQ en ligne sur le site Web de la FCNB à <http://fr.fcnb.ca/portailfaq.html>
- Des séances de formation individuelle, dont les dates et lieux sont à déterminer.
- Des terminaux d'ordinateur mis à la disposition des clients dans nos bureaux de Fredericton et de Saint John. Les clients pourront également obtenir de l'aide en personne sur rendez-vous.

Si vous rencontrez des difficultés dans l'utilisation de ce site, vous pouvez aussi communiquer avec le service de dépannage à [support@fcnb.ca](mailto:support@fcnb.ca) pour obtenir des réponses à vos questions d'ordre technique.

Pour continuer de recevoir ce bulletin et d'autres nouvelles de la FCNB, nous vous invitons à prendre quelques minutes pour vous inscrire à notre service de diffusion de nouvelles par courriel en visitant le site <http://fr.fcnb.ca/souscrire-par-courriel.html>.

Sincères salutations.

La Division des assurances  
Commission des services financiers et des services aux consommateurs